

## Règlement relatif aux cours et à l'hébergement

(valable à partir du 1er septembre 2025)

### 1. Principe

Une cohabitation respectueuse et organisée au sein **des locaux d'hébergement** constitue une condition essentielle au bon déroulement de la semaine de cours. Celle-ci sera consacrée à un apprentissage intensif, à la fois théorique et pratique. Afin de favoriser la concentration et les performances, il est indispensable de maintenir une atmosphère calme et reposante durant les temps de pause, et particulièrement la nuit.

### 2. Règlement intérieur et gestion des clés

Lors de l'enregistrement, chaque participant recevra une clé de chambre ainsi qu'un badge personnel. Les règles suivantes doivent impérativement être respectées :

- **Nettoyage :**  
Les installations sanitaires sont contrôlées et nettoyées quotidiennement par le service d'entretien. En cas de salissures exceptionnelles, des frais de nettoyage supplémentaires pourront être facturés, en fonction de l'ampleur du travail requis.
- **Mobilier :**  
Il est interdit de déplacer le mobilier ainsi que de manipuler ou d'entraver le mécanisme des stores.
- **Conservation des effets personnels :**  
Les effets personnels doivent être rangés dans l'armoire verrouillable qui vous a été attribuée.
- **Consignes de sécurité :**  
La porte de la chambre doit être verrouillée à tout moment, même en cas d'absence de courte durée, à l'aide de la clé personnelle.  
  
→ *En cas de non-respect de cette consigne, le MMTS-BBZ décline toute responsabilité en cas de vol.*
- **Perte de clé ou de badge :**  
En cas de perte de la clé, des frais de **CHF 500.–** seront facturés.  
En cas de perte du badge, des frais de **CHF 100.–** seront facturés.

#### Départ le dernier jour du cours

Veuillez effectuer les démarches suivantes avant votre départ :

- Retirer les draps et les déposer sur le lit
- Jetez vous-mêmes tous vos déchets, en particulier **les emballages** en PET et **en aluminium**
- Rendez la clé de la chambre, le badge et la bouteille en inox à la direction du cours

### 3. Organisation quotidienne des cours interentreprises

#### Horaires des cours

|                                      |               |   |               |
|--------------------------------------|---------------|---|---------------|
| ▪ Horaires des cours CE groupe A + B | 08:00 - 12:00 | / | 13:00 - 17:00 |
| ▪ Horaires des cours CE groupe C + D | 08:00 - 12:10 | / | 13:10 - 17:00 |
| ▪ Horaires des cours MME             | 08:00 - 12:00 | / | 13:00 - 17:00 |

#### Pauses

|                  |               |
|------------------|---------------|
| ▪ Matin          | 09:50 - 10:10 |
| ▪ Après-midi CE  | 14:50 - 15:10 |
| ▪ Après-midi MME | 15:00 - 15:20 |

→ ou selon les instructions des intervenants

#### Horaires des repas

|         |               |
|---------|---------------|
| ▪ Matin | 07:15 - 07:50 |
| ▪ Midi  | 12:00 - 12:30 |
| ▪ Soir  | 17:30 - 18:00 |

### 4. Sortie et repos nocturne

- À partir de 21:00, il n'est plus permis de jouer de la musique à l'extérieur.
- À partir de 22:00, le repos nocturne légal entre en vigueur – veuillez vous comporter de manière calme.
- À partir de 23h00, tous les participants au cours doivent se trouver dans leur chambre.
- Après cela, le silence nocturne est strictement respecté dans toute la zone d'hébergement ; les salles communes sont fermées.

#### Accès :

L'entrée principale est automatiquement verrouillée à partir de **19:00**. L'accès reste possible avec votre badge personnel.

Il est interdit de séjourner dans d'autres zones que sa propre chambre entre **23:00 et 06:00**. Cela concerne toutes les chambres, les salles communes, les couloirs et les autres espaces intérieurs du MMTS-BBZ.

→ Sont exclues les situations d'urgence (par exemple, urgence médicale, alarme incendie, etc.).

### 5. Visiteurs externes

La présence de personnes externes au MMTS-BBZ **n'est en principe pas autorisée**.

**Les visites** de membres de la famille ou de représentants de l'entreprise de formation doivent **être signalées à l'avance au secrétariat** et sont soumises à autorisation.

## 6. Alcool / drogues / produits nicotiniques

- Il est strictement interdit d'apporter (même des contenants vides) et de consommer de **l'alcool et des drogues** dans l'ensemble du MMTS-BBZ, en particulier dans les salles de classe, les couloirs, les zones communes et toutes les chambres.
- **Les produits nicotiniques** (par exemple, cigarettes, cigarettes électroniques, snus) peuvent être apportés, mais leur consommation est interdite dans l'ensemble du site, à l'exception de la zone fumeurs désignée sur le parking. Des cendriers y sont à votre disposition – veuillez jeter vos mégots de manière responsable.
- En cas d'infraction, l'ensemble des occupants de la chambre sera tenu responsable, à moins que la personne ou le groupe responsable ne se présente.

## 7. Médicaments

Le MMTS-BBZ ne délivre aucun médicament.

Les participants qui doivent prendre régulièrement des médicaments sont responsables de les emporter et de les prendre.

Veuillez apporter tous les médicaments nécessaires en quantité suffisante.

Une liste actualisée des **pharmacies et cabinets médicaux** à proximité est disponible au secrétariat.

## 8. Véhicules

- L'arrivée et le départ en véhicule privé sont en principe autorisés. Toutefois, l'utilisation **des transports publics** est **recommandée**, la gare se trouvant à proximité immédiate.
- Les places de parking sur le site du MMTS-BBZ sont limitées, une **place de parking libre ne peut être garantie**.
- L'utilisation d'un véhicule se fait sous votre propre responsabilité et à vos propres risques. **Le MMTS-BBZ décline toute responsabilité.**

## 9. Devoir de diligence

Tous les participants au cours sont tenus de traiter les **installations et les équipements** du centre de cours et de la zone d'hébergement avec le **soin et le respect** nécessaires.

**Les dommages ou défauts** constatés dans la chambre ou sur le mobilier doivent être signalés **immédiatement** lors de l'emménagement.

En l'absence de signalement, les occupants de la chambre sont **solidairement** responsables, même pour les dommages qu'ils n'ont pas causés eux-mêmes.

## 10. Sécurité

- Le MMTS-BBZ est équipé d'un **système d'alarme incendie** automatique. En cas de dégagement de fumée ou d'incendie, la **centrale d'alarme de la police cantonale de Soleure** est immédiatement avertie.
- Les **règles de conduite et les plans d'évacuation** en cas d'incendie sont affichés à l'intérieur de chaque porte de chambre.
- **Les issues de secours** (en direction des voies ferrées) s'ouvrent automatiquement en cas d'urgence.
- **La nuit, un service de sécurité est présent sur place**, dont les employés sont habilités par la direction de l'école à enregistrer l'identité des participants en cas d'infraction aux règles.
- **Des caméras de surveillance** assistées par mouvement sont installées à l'extérieur et dans les zones intérieures accessibles au public (entrée, parking, terrain de l'école).
- En cas d'urgence, un **numéro d'intervention** est disponible au **079 541 40 14**.

→ Ce numéro est réservé aux véritables urgences ; tout abus sera sanctionné et les frais occasionnés seront facturés.

## 11. Conséquences en cas d'infraction au règlement

Les **infractions** au règlement des cours et de l'hébergement entraînent, selon leur nature et leur gravité, les conséquences suivantes :

|     |                                                                   |
|-----|-------------------------------------------------------------------|
| ☹   | Avertissement                                                     |
| ☹☹  | Notification à l'entreprise formatrice                            |
| ☹☹☹ | Interruption immédiate du cours avec notification à l'entreprise. |

*Remarque :* Les éventuelles conséquences financières (p. ex. frais pour dommages, dépenses supplémentaires ou frais de cours additionnels) sont à la charge de la personne concernée ou de l'entreprise formatrice.

### Interruption disciplinaire du cours

En cas d'interruption disciplinaire du cours, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Le cours doit être suivi à **nouveau** dans son intégralité.
- Les frais de cours, d'hébergement et de restauration sont facturés dans leur intégralité à la personne concernée.

### L'exclusion immédiate du cours est notamment prononcée en cas de :

- Consommation de drogues de toute nature, même en dehors de l'enceinte de l'école
- Consommation d'alcool dans l'enceinte de l'école
- Fumer en dehors de la zone expressément autorisée
- Retour tardif d'une sortie
- Perturbation grave du repos nocturne
- Utilisation abusive des dispositifs de sécurité (par exemple, déclenchement intentionnel des alarmes incendie)
- Violence physique ou psychologique envers des tiers
- Vol de toute nature

## 12. Frais

En cas de **perte de matériel fourni** ou d'objets personnels utilisés pendant le cours, les frais suivants s'appliquent :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| ▪ Clé de chambre       | CHF 500.00 |
| ▪ Badge d'accès (bleu) | CHF 100.00 |
| ▪ Bouteille INOX       | CHF 30.00  |
| ▪ Carte d'étudiant     | CHF 15.00  |
| ▪ Badge nominatif      | CHF 3.00   |

### Frais en cas de report / modification de réservation

|                                                                                               |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| ▪ Demandes de report pendant le processus de réservation                                      | Gratuit    |
| ▪ Demandes de report après confirmation du cours                                              | CHF 120.00 |
| ▪ Changement de réservation en cas de non-participation au cours                              | CHF 120.00 |
| ▪ Changement de réservation, car le matériel pédagogique n'est pas installé au début du cours | CHF 120.00 |

### Frais généraux

|                                        |           |
|----------------------------------------|-----------|
| ▪ Absence non justifiée                | CHF 80.00 |
| ▪ Retard le jour du cours sans préavis | CHF 60.00 |

Les petits montants doivent être réglés directement au secrétariat ou selon les instructions de la direction du cours. Les montants plus importants seront facturés par la direction de l'école.

## 13. Confirmation et informations médicales

Veuillez répondre aux questions suivantes de manière volontaire et sincère. Ces informations servent exclusivement à assurer votre sécurité et votre bien-être pendant votre séjour. Vos informations seront traitées de manière **strictement confidentielle**.

|                                                                                 | OUI                      | NON                      |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ▪ Je prends régulièrement des médicaments                                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ J'ai des problèmes de santé<br>(par exemple épilepsie, asthme, diabète, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

→ Si tel est le cas, veuillez vous adresser directement à notre secrétariat. Les informations fournies seront traitées de manière strictement confidentielle.

### Confirmation

J'ai lu et pris connaissance de l'intégralité du règlement du cours et de l'hébergement.

Par ma signature, je confirme avoir compris les dispositions mentionnées et m'engage à les respecter pendant toute la durée du cours.

Lieu / Date : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_